



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2024

OBJET : RÈGLEMENT POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE DE BROCANTE OU DE VIDE-GRENIER

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.20 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy –
Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Mars 2024
Délibération N° DM_20240307N017

**OBJET : RÈGLEMENT POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE DE BROCANTE
OU DE VIDE-GRENIER**

Madame Frédérique BARDIES, adjointe déléguée au commerce local et au commerce forain, informe le Conseil Municipal qu'en raison du nombre croissant de demandes d'autorisation d'organisation de brocante / vide-grenier, il est nécessaire d'instaurer un règlement :

- déterminant le déroulement des brocantes et vide-greniers sur la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,
- fixant les modalités d'instruction des demandes, les règles permettant d'assurer la sécurité de la manifestation ainsi que les conditions d'utilisation du domaine public.

Madame Frédérique BARDIES propose donc à l'Assemblée d'adopter le règlement pour l'organisation des brocantes et vide-greniers joint en annexe.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

☞ **DECIDE** d'adopter ce règlement qui sera applicable dès la délibération rendue exécutoire.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	--